



# PLPDMA 2023-2028 DE LA CAPG BILAN ANNÉE 2023

## 1. LE PLPDMA 2023-2028 DE LA CAPG

Le PLPDMA de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, approuvé en décembre 2023 suite à une consultation du public est le fruit d'un travail collaboratif au sein du Pôle Métropolitain CAP AZUR qui a permis de mettre en place une politique de réduction des déchets globale et cohérente à l'échelle du territoire.

Les actions principales des PLPDMA menées par les membres de CAP AZUR s'articulent ainsi selon la compétence qu'ils exercent. Les Agglomérations proposent des actions visant à réduire les quantités collectées tandis que les syndicats de traitement se focalisent sur la réduction des apports en déchèteries et l'amélioration des filières de traitement. Des actions transversales sont conjointement menées, notamment pour la sensibilisation et la communication.

Pour élaborer son PLPDMA, la CAPG a fait le choix d'élargir la concertation à divers acteurs dans le cadre de groupes de travail thématiques afin de co-construire un plan d'actions grâce au partage d'expérience. La CAPG a animé en particulier un temps d'atelier sur la thématique des déchets des professionnels, sur l'éco-exemplarité et sur les biodéchets notamment sur la place laissée à la gestion de proximité

### 3 TEMPS D'ATELIERS :



## 2. LES 14 ACTIONS PRIORITAIRES

La CAPG met en œuvre des actions de prévention des déchets pour notamment réduire les flux tels que les biodéchets (promotion de la gestion de proximité par compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, broyage de végétaux), les déchets occasionnels des ménages (promotion du troc, de la réparation, de la réutilisation) et les déchets des activités économiques pris en charge par le service public.

En collaboration avec le SMED et UNIVALOM, les deux syndicats de traitement intervenant sur le territoire, la CAPG travaille également à la régulation des flux entrants en déchèteries.

### BIODÉCHETS : RESTES ALIMENTAIRES ET VÉGÉTAUX

1. Proposer un service d'accompagnement au compostage individuel
2. Proposer un service d'accompagnement au compostage collectif et partagé
3. Promouvoir et mettre en place des opérations de broyages des végétaux
4. Lutter contre le gaspillage alimentaire
5. Renforcer la démarche de dons alimentaires

### AUTRES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

6. Lancer une réflexion sur la tarification incitative
7. Redéfinir les contours du service public
8. Accompagner les synergies inter-entreprises dans les zones d'activités

### DÉCHETS OCCASIONNELS DES MÉNAGES

9. Promouvoir le troc, la réparation et le réemploi

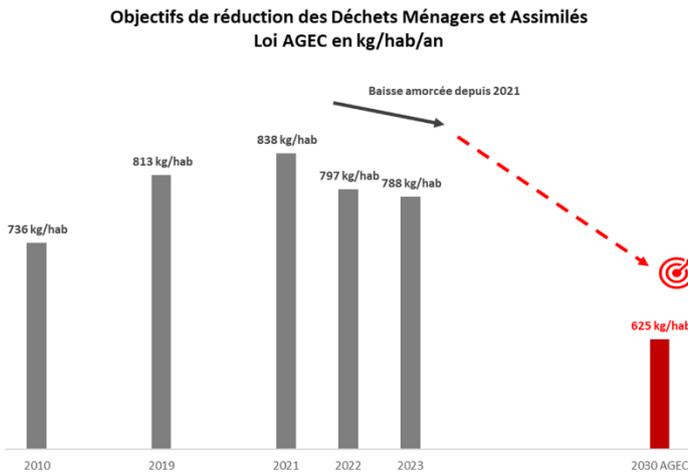
### DÉCHETS EN MER

10. Soutenir des actions en lien avec la lutte contre les déchets en mer et en particulier lutte contre les dépôts sauvages

### ACTIONS TRANSVERSALES – TOUS FLUX

11. Structurer une commande publique responsable
12. Créer une dynamique prévention au sein de l'Agglomération et de ses communes membres
13. Encourager la démarche de sensibilisation sur la réduction des déchets
14. Élaborer et diffuser un plan de communication PLPDMA sur les 6 ans du programme

### 3. INVERSION DE LA TENDANCE SUR LES QUANTITÉS PRODUITES ENTRE 2021 ET 2023 ET 2023



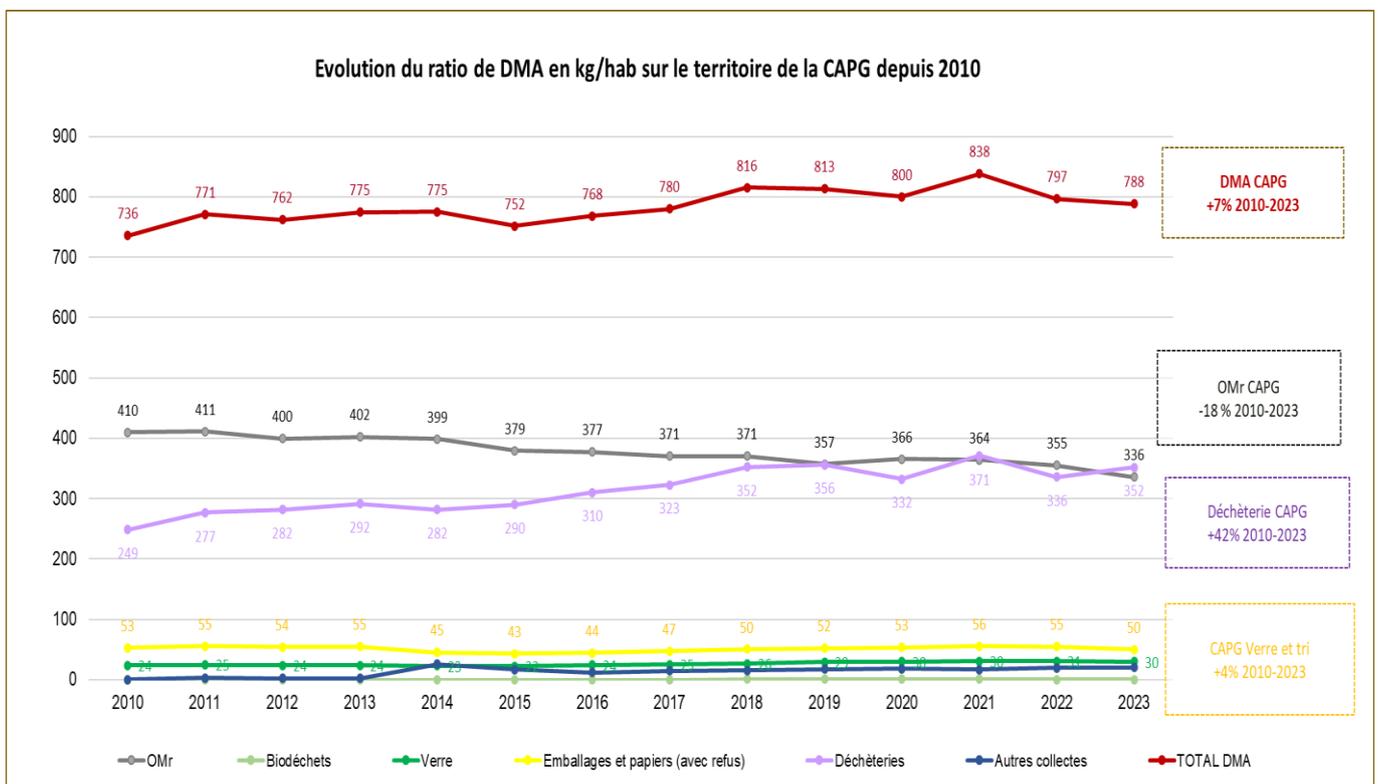
La Loi AGEC fixe un objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés de 15% des quantités 2030. Pour la CAPG il s’agirait ainsi d’atteindre 625 kg/hab/an d’ici 2030.

Les actions du PLPDMA 2023-2028 permettent de **contribuer aux objectifs nationaux**. En prévisionnel, d’ici 2028 les actions du PPDMA efforts cumulés de la CAPG et des syndicats de traitement permettrait de réduire les déchets ménagers et assimilés de 12% par rapport à 2010, c’est-à-dire 10 400 T, soit -103 kg/hab. par rapport à 2021.

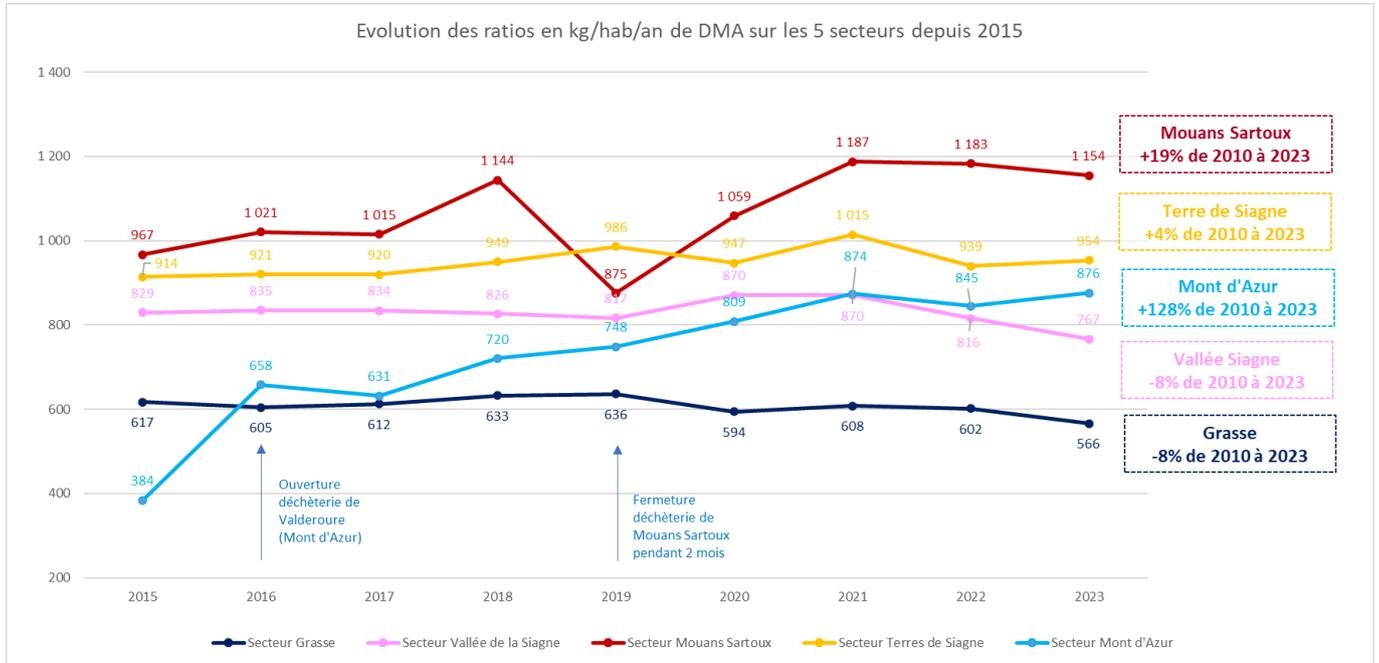


**Avec une diminution de 5 000 tonnes entre 2021 et 2023 soit - 50 kg/hab/an la CAPG est à presque 50% de son objectif fixé dans le PLPDMA.**

On constate que la diminution des productions de 2021 à 2023 impacte tous les flux collectés que ce soit les Ordures Ménagères Résiduelles, en baisse régulière depuis 2010, et depuis 2021 les flux de déchèteries et la collecte sélective.



Sur la répartition par territoire, les disparités sont à analyser avec précaution car la population utilisant le service n'est pas forcément la population municipale uniquement. La mise en réseau des 21 déchèteries du territoire Métropolitain Cap Azur permet en effet les dépôts sur l'un ou l'autre site sans surcoût pour les usagers, ce qui peut artificiellement faire augmenter les ratios (à Mouans-Sartoux la déchèterie est pratique et facile d'accès et très utilisée même par des habitants des autres communes).

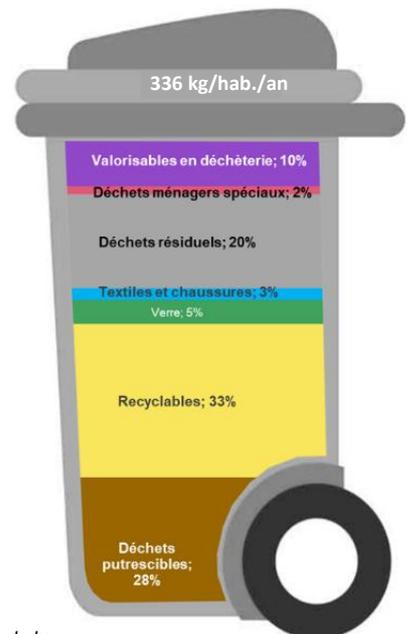


Face à ce constat, il est proposé de faire évoluer le calcul des ratios par territoire notamment pour les apports en déchèterie en prenant en compte la fréquentation des différents sites. Un travail conjoint entre la CAPG et les deux syndicats de traitement devrait aboutir à une meilleure identification des usagers et un calcul plus représentatif des ratios => **cette évolution est validée par la CCES.**

#### 4. TOUJOURS UN FORT POTENTIEL DE RÉDUCTION DANS LES ORDURES MENAGÈRES RÉSIDUELLES

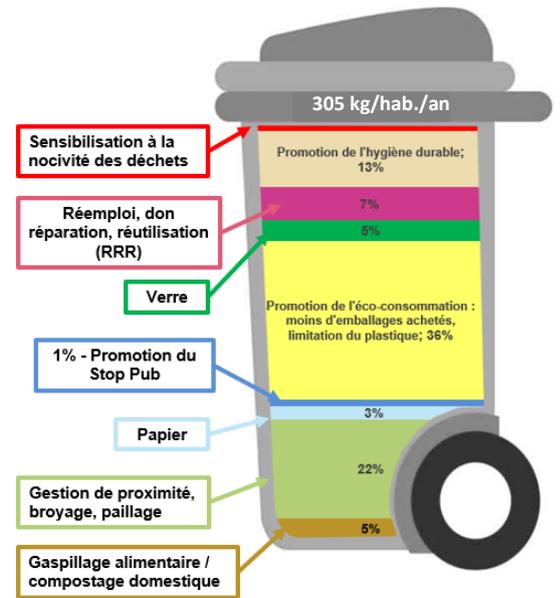
Les efforts sont à poursuivre et même à accentuer d'autant que les récentes études de caractérisation des déchets menées par le SMED en novembre 2023 sur le territoire de la CAPG montrent que le potentiel de réduction des déchets reste important avec 1/3 de la « poubelle grise » (OMr) composée de putrescibles et 1/3 constituée de matériaux recyclables.

Les performances de tri peuvent ainsi largement être améliorées pour les emballages, le papier et même le verre, et le déploiement de moyens mis à disposition des usagers pour trier à la source leurs biodéchets doit se poursuivre.



La composition des Ordures Ménagères Résiduelles de la CAPG (campagne SMED novembre 2023)

Par ailleurs sur les 336 kg/hab. d'OMr produites par les habitants de la CAPG, près de 305 kg/hab. soit plus de 90% pourraient faire l'objet d'actions de réduction.



Le potentiel de réduction dans les poubelles de la CAPG (caractérisations SMED – campagne novembre 2023)

## 5. LES 14 ACTIONS DU PLPDMA A LA LOUPE POUR 2023

### 5.1. ACTION N°1 : GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS : COMPOSTAGE INDIVIDUEL

La gestion de proximité est la stratégie principale retenue par la CAPG pour mettre en place le tri à la source des biodéchets. La distribution des composteurs individuels s'est accélérée avec la facilitation de l'inscription des usagers et la dématérialisation de la formation grâce à un lien interactif mis en place sur le site internet de la collectivité. Ainsi, 10 sessions de distributions ont eu lieu en 2023 et 24 sessions ont eu lieu en 2024, et ont permis la **distribution de 2 600 composteurs individuels** (taux de progression de 27% en un an). En complément, 16 familles ont bénéficié d'une dotation en lombricomposteur de décembre 2023 à octobre 2024.

La communication a été renforcée sur les réseaux sociaux, sur le site internet de la CAPG et dans la presse. La communication sur la gestion de proximité des biodéchets s'est également appuyée sur de l'affichage et a bénéficié d'un relais de la part des communes.



La CAPG participe également à la semaine du compostage qui se tient en mars et avril chaque année. En lien avec les deux syndicats partenaires, une opération de distribution gratuite de compost s'est déroulée sur 5 déchèteries du territoire du Pays de Grasse pour les habitants détenteurs d'une carte d'accès.

**Antibes-Cannes-Grasse RÉGION** mca-matin  
Samedi 13 janvier 2024

## Des solutions pour nos déchets alimentaires

La Roquette : des solutions de tri adaptées seront proposées aujourd'hui, à l'Espace culturel et sportif de la vallée de la Siagne.

**L**a loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) impose depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 le tri de certains déchets alimentaires. Le Pays de Grasse met le plus grand nombre à se mobiliser au tour de ce nouveau enjeu majeur de réduction des déchets. Des solutions de tri adaptées seront proposées au cours d'une prochaine session d'information, au samedi 13 janvier, à l'Espace culturel et sportif de la vallée de la Siagne. Préparé à l'avance, le tri des déchets alimentaires est possible et encouragé. Les déchets alimentaires peuvent être compostés, en particulier les déchets de cuisine, les restes de repas, les légumes, les fruits, les éplures, les coquilles d'œufs, les croûtes, les petits déchets...

**Plus écologique et économique, le recyclage des déchets alimentaires en compost est désormais obligatoire.**

Le compost, un terreau riche, permet pour les espaces verts, d'économiser jusqu'à 35 % des engrais chimiques. Il devient ainsi un produit à disposition gratuite pour les copropriétaires.

**Textos...**

**PAROISSIÈRE**  
**Café simple**  
Café simple, organisé par le Pays de Grasse, propose un moment de convivialité et de partage autour d'un café. Le prochain rendez-vous aura lieu samedi 20 janvier de 14h30 à 16h, salle des fêtes de la commune de Grasse. Le prochain rendez-vous aura lieu samedi 27 janvier de 14h30 à 16h, salle des fêtes de la commune de Grasse.

**BIOT**  
**Repas Café**  
Le prochain rendez-vous aura lieu samedi 20 janvier de 14h30 à 16h, salle des fêtes de la commune de Grasse. Le prochain rendez-vous aura lieu samedi 27 janvier de 14h30 à 16h, salle des fêtes de la commune de Grasse.

**MANDEJEU**  
**Randonnée dans la Vallée**  
Randonnée guidée en compagnie d'un spécialiste de la région. Départ à 14h, chemin de Mandejou, près du Centre de Mandejou, 214, route de Mandejou, 06100 Mandejou.

**LE BAR-SUB-LOUP**  
**Accueil des nouveaux arrivants**  
Accueil des nouveaux arrivants à la commune de Mandejou. Samedi 20 janvier, de 14h30 à 16h, salle des fêtes de la commune de Mandejou.



### 5.2. ACTION N°2 : GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS : COMPOSTAGE COLLECTIF

La CAPG a mis en place **3 sites partagés en 2023**. Un seul est dédié aux habitants : celui installé dans le jardin public de Saint-Cézaire-sur-Siagne. Un site a été mis en place la Zone d'activité du Bois de Grasse en collaboration avec l'association d'entreprises EBG et un autre sur le complexe scolaire Frédéric Mistral à Peymeinade. Il est prévu fin 2024 l'installation d'un site partagé à Peymeinade, d'un site partagé sur la commune de Le Mas et d'un site partagé dans une résidence privée de Le Mas.

Ainsi fin 2024, sur le territoire de la CAPG, **9 sites partagés devraient être en fonctionnement dont 7 accessibles aux habitants**. A noter que 11 jardins partagés de la CAPG sont déjà équipés de composteurs.

Chaque site est **suivi et accompagné** pour les 1<sup>er</sup> retournements et tamisages. Des relances sont faites, si besoin, pour faire vivre le projet, trouver de nouveaux référents et de nouvelles familles. Tous les référents ont été formés et ont à leur disposition des fiches de suivi. Tous les sites disposent sur place d'une communication adaptée, notamment pour rappeler les consignes.

Malgré cette hausse du nombre de sites en fonctionnement, le déploiement reste difficile et ce malgré un accompagnement qualitatif de la CAPG. Des freins sont encore à lever notamment dans les copropriétés.



Site partagé à Saint-Cézaire-sur-Siagne



Inauguration de la plateforme de compostage collectif à l'école primaire Frédéric Mistral à Peymeinade en 2023 et des panneaux artistiques de l'Accueil de Loisirs en 2024

**Nouveauté!**

La CAPG a signé en 2024 une convention de partenariat avec le département pour développer le **compostage dans tous les collèges** du territoire. Ils seront accompagnés par le maître composteur de la CAPG.

### 5.3. ACTION N°3 : PROMOUVOIR ET METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE BROYAGE DE VEGETAUX

3 bennes pour la collecte et broyage des **sapins de Noël** ont été mises en place du 8 au 12 janvier 2024. C'est l'association Soli-Cités, en conventionnement avec la CAPG, qui est en charge du broyage de ces sapins, afin de pouvoir les composter. L'opération sera reconduite en janvier 2025.



La CAPG continue la promotion de la plateforme d'échange **Bours'O Vert**, plateforme de petites annonces gratuites autour du broyage/paillage en région Provence Alpes Côtes d'Azur.



La CAPG communique également sur **l'interdiction de brûlage des résidus de jardins** via un guide téléchargeable sur le site internet qui présente notamment les **alternatives naturelles**.



Les expérimentations sur le **broyage des végétaux en déchèterie** se poursuivent à l'initiative des Syndicats de traitement. Du broyat est disponible en déchèterie et régulièrement proposé aux usagers. Ce broyat, de grande qualité, rencontre un grand succès.

Une **réflexion** reste à mener avec le SMED et UNIVALOM sur l'offre de **broyage à domicile** et la requalification usagers (ménages ou professionnels) en fonction des quantités de végétaux apportées en déchèterie afin d'ajuster la facturation en déchèterie.

La CAPG poursuit également son programme **« jardinons ensemble »** proposé depuis maintenant 12 ans. En 2023, huit séances grand public, mobilisant une centaine de participants, ont eu lieu et ont notamment abordé les thématiques de broyage et paillage.



#### 5.4. ACTION N°4 : LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le service développement durable et cadre de vie (EDD) de la CAPG porte l'action de lutte contre le gaspillage alimentaire. Les animateurs ont poursuivi leur accompagnement méthodologique à la lutte contre le gaspillage alimentaire en milieu scolaire (diagnostic, pesées, plan d'actions, sensibilisation, ...) sur la commune d'Auribeau-sur-Siagne de la GS de maternelle au CM2 (**soit 1 840 élèves sensibilisés**) et des 3 cantines scolaires de la commune de la Roquette-sur-Siagne (**soit 3 104 élèves sensibilisés** sur cette thématique).



En complément, **5 journées d'animation** avec le mini bus « Science tour » par l'association « Les Petits Débrouillards » ont été organisées : expériences scientifiques sur la thématique du gaspillage alimentaire, conservation des aliments, compostage...

Le service EDD a également effectué **4 animations sur l'éducation au goût** dans les 4 cantines scolaires de Peymeinade.

#### 5.5. ACTION N°5 : DEVELOPPER OU RENFORCER LA DEMARCHE DE DON ALIMENTAIRE



Cette action était programmée pour 2026 seulement. Cependant un financement a été obtenu en 2024 dans le cadre du Projet Alimentaire territorial (PAT) pour animer un **plan d'actions de lutte contre la précarité alimentaire**.

#### 5.6. ACTION N°6 : LANCER UNE RÉFLEXION SUR LA TARIFICATION INCITATIVE



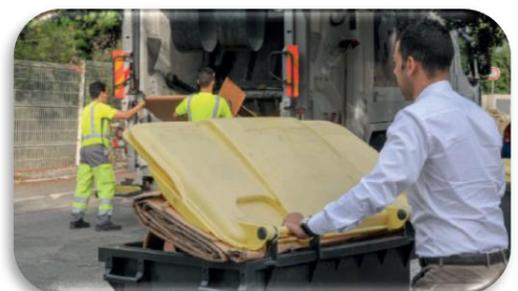
L'étude de faisabilité pour la mise en place de la tarification incitative était prévue en 2025 dans le cadre du PLPDMA. Cependant, la CAPG souhaite donner la priorité à la Redevance spéciale en y intégrant une part incitative. Mener l'étude de faisabilité d'une Tarification Incitative sera reportée en début du prochain mandat en 2026-2027.

Dans l'intervalle, les équipes de la CAPG suivent le déploiement de la 1<sup>ère</sup> tarification incitative en Région SUD, sur le territoire voisin de la CC du Pays de Fayence dans le Var.

#### 5.7. ACTION N°7 : REDÉFINIR LES CONTOURS DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

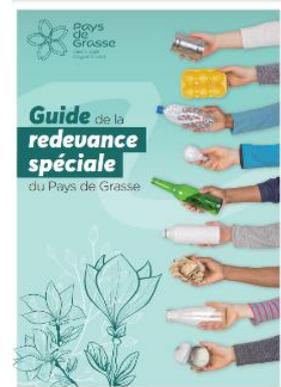
La définition et le respect des limites du Service Public de Prévention et Gestion des Déchets (SPPGD) reste une priorité pour la CAPG dans un objectif de maîtrise des coûts.

La CAPG travaille à l'harmonisation de la redevance spéciale sur l'ensemble du territoire en la rendant incitative au tri. De nouveaux contrats ont été signés notamment sur Terre-de-Siagnes et la collectivité constate d'ores et déjà une diminution des tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles collectés et une



700 établissements sont redevables de la Redevance spéciale fin 2024.

Le puçage des bacs professionnels se poursuit et l'analyse des datas est prévue pour 2025. Les seuils de redevance spéciale (seuil minimal et seuil d'exclusion) restent à définir et à intégrer dans le prochain marché de collecte (2028/2029) en se fixant notamment une fréquence de collecte maximale a priori 3 fois par semaine maximum pour les OMR).



## 5.8. ACTION N°8 : INITIER UNE DEMARCHE D'EIT - SYNERGIES INTERENTREPRISES

La CAPG, via le service développement économique s'emploie à créer du lien avec les acteurs économiques du territoire pour créer des dynamiques sur leurs déchets. En 2023/2024, les actions ont concerné :

- L'animation d'un atelier de sensibilisation pour les entreprises sur les biodéchets.
- La sensibilisation via l'association EBG des entreprises des parcs d'activités des Hauts de Grasse et de l'Argile aux démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) : installation d'un composteur partagé.
- La participation de la CAPG aux ateliers RESOORCE animés par le CEPG - Club des Entrepreneurs du Pays de Grasse – pour monter en compétence sur l'EIT.
- L'intégration dans les questionnaires de nos « diagnostics de parc » de questions en lien avec le traitement des déchets et le recyclage.
- L'animation d'un atelier sur la valorisation des déchets de la parfumerie lors de la matinée transition.



1er Apéro-compost au Bois de Grasse de l'association d'entreprise EBG

## 5.9. ACTION N°9 : PROMOUVOIR LE TROC, LA RÉPARATION ET LE RÉEMPLOI

Le service Déchets de la CAPG a organisé en association avec Montagn'habits et l'Eco-organisme Re-fashion une collecte de vêtement et linge de maison lors d'une animation « **Vide ton placard** » sur les communes de La Roquette sur Siagne, Auribeau sur Siagne et Pégomas du 20 au 24 novembre 2023. Six écoles ont participé en 2023 et 1 050 Kg de TLC ont été collectés. L'opération a été reconduite en 2024 en y ajoutant d'autres groupes scolaires (notamment ceux de Grasse).





Depuis le 1er juin 2024, les habitants particuliers du territoire de la CAPG, en partenariat avec les syndicats SMED et UNIVALOM et Ecosystem bénéficient à titre expérimental d'un tout nouveau service de collecte du gros électroménager directement à leur domicile « **je donne mon électroménager** ». Pour une douzaine de familles d'appareils électroménager, désormais, plus besoin pour les habitants de manipuler ces encombrants lourds et volumineux ni de se déplacer en déchèterie : Ecosystem vient les collecter directement au domicile sous 72h, gratuitement et sur rendez-vous. La CAPG a comptabilisé environ 75 rendez vous par mois et a déjà détourné 130 objets. Ceux-ci sont orientés sur la Zi de Carros dans un atelier de tri et de réparation. Ils font ensuite l'objet de réemploi ou de valorisation, selon leur degré de réparabilité.

Les habitants ont également la possibilité de se rendre sur des **recycleries mobiles** mises en place par les syndicats de traitement en partenariat avec la structure de l'ESS Soli'Cités.



La CAPG, via son site internet, invite également tous les habitants à donner une seconde vie à leurs objets réparables et réutilisables en s'orientant vers les entreprises sociales et solidaires existantes : Repair Café, TEDEE, Choisir Initiative Vélo, Au Petit Colibri, DEFIE, Friperie Bras ouverts, etc. (Liste complète disponible sur <https://www.paysdegrasse.fr/decheteries-encombrants>).



## 5.10. SOUTENIR DES ACTIONS EN LIEN AVEC LA LUTTE CONTRE LES DECHETS EN MER ET EN PARTICULIER CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES

En 2023, la CAPG a acheté **15 appareils photo numériques** afin de les distribuer à la demande des communes.

Ces appareils sont à installer par les communes sur les points de dépôts les plus problématiques : récurrents, volume, dangerosité des déchets abandonnés, ...

9 ont été distribués sur les 15 achetés : 2 pour les Monts d'Azur, 2 La Roquette, 2 Auribeau, 1 Saint-Vallier et 2 Saint-Césaire. La ville de Grasse a pris l'initiative d'en acheter 10 supplémentaires.



Désormais 50 sites sont équipés d'une caméra.

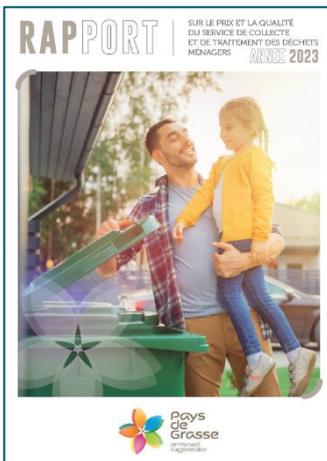
L'opération sera reconduite. Ainsi, la CAPG a initié cette action de lutte contre les dépôts sauvages afin d'aider ses communes et envisage l'achat de 10 caméras par an. A terme, les communes continueront à s'équiper toutes seules en fonction de leur besoin. Un bilan des impacts sur la récurrence des dépôts sauvage sera réalisée en concertation avec les communes.

### 5.11. STRUCTURER UNE COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE

La CAPG est en dessous des seuils réglementaires d'élaboration du SPASER (Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables – Seuil à 50 M€). Le travail sur la structuration d'une politique d'achats durables est programmé en 2025 dans le PLPDMA et sera conduite par la Direction de la Commande publique de la CAPG.



### 5.12. CRÉER UNE DYNAMIQUE DE PRÉVENTION AU SEIN DE L'AGGLOMERATION ET DE SES COMMUNES MEMBRES



Le Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets est rédigé chaque année et reprend les temps forts de l'année, notamment en lien avec la prévention des déchets.

La CAPG a été labellisée 2 étoiles dans le cadre du Programme Territoire Engagé dans la Transition Ecologique (TETE) de l'ADEME. Dans ce cadre, une forte mobilisation des différents services (direction, administration, exploitation, déchets, environnement) a eu lieu et ce travail en collaboration a porté ses fruits. **Les actions du PLDPMA ont contribué à l'obtention de cette 2ème étoile.** A noter que le référentiel TETE permet également une labellisation en Economie Circulaire, qui pourrait s'appuyer en partie sur les actions mises en œuvre dans le cadre du PLPDMA.



La CAPG a également organisé 2 réunions internes avec les ambassadeurs de la prévention et du tri pour la rédaction de la **charte destinée aux agents de la CAPG** et essentiellement du siège. Cette charte doit encore être proposée à la direction générale pour approbation et ensuite sera présentée aux agents.

### 5.13. ENCOURAGER LA DÉMARCHE DE SENSIBILISATION SUR LES THÉMATIQUES DU PLPDMA

L'équipe prévention de la CAPG est notamment constituée de 3 ambassadeurs du tri et de la prévention (2 du SMED et 1 d'UNIVALOM) qui interviennent sur les 23 communes de la CAPG, et est encadrée par un coordinateur.

L'équipe anime des **stands lors d'événementiels**, tout au long de l'année : semaine de la réduction des déchets, la fête du Printemps, nettoisons le Sud, un printemps un jardin, etc.



Les animateurs interviennent également régulièrement dans les établissements scolaires afin de **sensibiliser les enfants à la prévention et au tri des déchets**.



En 2023-2024, la sensibilisation a surtout concerné la lutte contre le gaspillage alimentaire avec **près de 5 000 élèves** sensibilisés (1 840 à Auribeau-sur-Siagne de la GS de maternelle au CM2 et 3 104 à la Roquette sur Siagne).



#### 5.14. ÉLABORER ET DIFFUSER UN PLAN DE COMMUNICATION PLPDMA SUR LES 6 ANS DU PROGRAMME

Par cohérence et toucher un maximum d'utilisateurs, la **communication Prévention et gestion des déchets gagnerait à être harmonisée au sein de CAP AZUR**.

C'est déjà le cas sur certains documents (guide des déchèteries, guide du compostage), mais cette harmonisation des pratiques n'a pas encore été activée sur la thématique de la prévention des déchets. La communication, menée conjointement par les territoires de CAP AZUR, est focalisée actuellement sur l'amélioration du geste du tri et la réduction des erreurs de tri qui sont globalement à la hausse sur tous les territoires de CAP AZUR.



## 6. LE SUIVI DES INDICATEURS DU PROGRAMME

### 6.1. INDICATEURS GLOBAUX

Les indicateurs de suivi du PLPDMA concernent à la fois l'évolution des quantités produites à l'habitant, les moyens humains mobilisés et les coûts. Ils sont présentés ci-dessous.

N°	Intitulé de l'indicateur	2010 Base loi AGEC	2019 Diagnostic	2021	2022	2023
1	Ratios de DMA en Kg/hab/an	736 kg/hab	813 kg/hab	838 kg/hab	797 kg/hab	788 kg/hab
2	Taux d'évolution des kg de DMA/habitant (en % depuis 2010)		10,5%	13,9%	8,3%	7,1%
3	Différence de ratio depuis rapport à 2021 (amorçage de la baisse)	/	/	/	-41 kg/hab	-50 kg/hab
4	Pourcentage d'avancement par rapport à l'objectif de réduction de 100 kg/hab d'ici la fin du programme	/	/	/	41%	50%
5	Ratios entrants en déchèteries en Kg/hab/an	249 kg/hab	356 kg/hab	371 kg/hab	336 kg/hab	352 kg/hab
6	Effectif de l'équipe projet du programme (ETP/an)	/	3,90	3,90	3,90	3,90
7	Dépenses engagées ou Coût total du PLPDMA (€HT par an)	/	NC	NC	NC	148 k€HT
8	Dépenses engagées ou Coût total du PLPDMA avec ETP (€HT par an)	/	NC	NC	NC	257 k€HT

En 2023, en comptabilisant les dépenses globales et les ETP consacrés à la prévention, la CAPG a consacré environ 257 000 €HT à la prévention des déchets soit 2,6 €HT par habitant.

## 6.2. CHIFFRES CLÉS PAR ACTION

Le tableau suivant reprend par action les indicateurs suivis dans le cadre de la mise en œuvre du PLPDMA.

Indicateurs pour le suivi des actions							
	ANNEE	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Action 1. Organiser un service d'accompagnement au compostage individuel</b>							
1	Nombre de composteurs individuels distribués par an.	452	2157				
2	Nombre de jours de distribution de composteurs individuels réalisés par an.	12	25				
3	Nombre d'ETP pour la distribution des composteurs si sessions (3 agents par jour de session + préparation)	0,7	0,7				
<b>Action 2. Organiser un service d'accompagnement au compostage collectif, partagé ou pédagogique</b>							
4	Nombre de sites de compostage partagé installés	3	2				
5	Nombre de sites de compostage partagé à suivre (en cumulé)	6	8				
6	Nombre de référents formés par an	3	2				
7	Nombre d'ateliers d'échange entre référents /an.	0	0				
8	Nombre d'ETP pour la mise en place et le suivi des sites de compostage partagé (si réalisé en régie)	0,05	0,05				
<b>Action 3. Promouvoir et mettre en place des opérations de broyage des végétaux</b>							
9	Part des communes ayant un critère réduction des végétaux dans leur marché public.	NC	NC				
10	Nombre de visites de sites réalisées par an.	0	0				
<b>Action 4. Lutter contre le gaspillage alimentaire</b>							
11	Nombre d'évènement anti gaspi (en lien avec action n°5)	0	0				
12	Nombre d'écoles accompagnées	3	1				
<b>Action 5. Développer ou renforcer la démarche de don alimentaire</b>							
13	Nombre d'évènements "anti-gaspi" (en lien avec action n°4)	0	0				
<b>Action 6. Lancer une réflexion sur la tarification incitative</b>							
14	Nombre d'habitants couverts par une tarification incitative	Non concerné	Non concerné				
<b>Action 7. Redéfinir les contours du service public</b>							
15	Nombre d'entreprises soumises à redevance spéciale	700	700				
<b>Action 8. Initier une démarche d'EIT - Synergies Interentreprises</b>							
16	Nombre de rencontres annuelles du réseau des entreprises.	0	1				
<b>Action 9. Promouvoir le troc, la réparation et le réemploi</b>							
17	Quantités de textiles récupérées. (en kg/hab/an).	3,76 kg/hab					
18	Nombre de communes accueillant un Repair café	1	2				
19	Nombre de journées de la réparation						
<b>Action 10. Soutenir des actions en lien avec la lutte contre les déchets en mer et en particulier contre les dépôts sauvages</b>							
20	Nombre d'opérations de nettoyage soutenues	NC	8				
21	Nombre de communes dotées d'appareils photos	9					
22	Nombre de sites équipés d'appareils photos	50					
23	Nombre de contraventions émises par les communes	NC					
<b>Action 11. Structurer une commande publique responsable</b>							
24	Part des marchés publics ayant une clause environnementale.	NC	NC				
25	% du montant annuel des achats issu du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.	NC	NC				
26	Taux moyen du critère environnemental dans les critères de notation.	NC	NC				
<b>Action 12. Créer une dynamique prévention au sein de l'Agglomération et de ses communes membres</b>							
27	Nombre de réunions interservices / intercommunes par an sur le thème de la prévention.	0	0				
<b>Action 13. Encourager la démarche de sensibilisation sur les thématiques du PLPDMA</b>							
28	Nombre d'élèves sensibilisés par an.	1000	3000				
29	Nombre de Lombric Party par an	1	1				
<b>Action 14. Elaborer et diffuser un plan de communication PLPDMA sur les 6 ans du programme</b>							
30	Nombre de campagne de communication de notoriété/an.	0	0				
31	Nombre d'animations grand public et/ou de points presse.	0	0				
32	Nombre de parutions dans les journaux (presse et presse municipale).	Non repertorié	Non repertorié				

## 7. ET LA SUITE ?

La mise en œuvre des actions se poursuit avec notamment :

### A1 : Compostage individuel :

- ⇒ 2024-2025-2026 : Distribution massive de composteurs individuels
- ⇒ 2025 : accentuation de la communication sur les sessions de distribution notamment via les communes et leurs maires
- ⇒ 2025 : étude des possibilités de relayer ces informations sur les sites Facebook des divers élus communautaires
- ⇒ Après 3 ans de distribution massive de composteurs, la CAPG mènera une réflexion pour éventuellement ajuster les modalités de communication et distribution et se calquer par exemple sur ce qui se fait pour la collecte sélective

### A2 : Compostage partagé :

- ⇒ 2025 : travailler à lever les freins pour installer les sites dans les copropriétés
- ⇒ 2025 : mobiliser chaque commune afin qu'elles installent des sites partagés sur le domaine public accessible aux usagers n'ayant pas de jardin
- ⇒ 2026 : réflexion à mener sur les conventions d'apport pour l'approvisionnement en broyat (en lien avec les syndicats)
- ⇒ 2026 : Faire un bilan pour éventuellement revoir les objectifs d'implantation

### Nouvelle action : compostage dans les collèges

- ⇒ 2024 : signature d'une convention de partenariat avec le département pour développer le compostage dans tous les collèges du territoire.
- ⇒ 2025 - 2026 : les collèges seront ainsi accompagnés par Stéphane BERTINI qui est le maître composteur de la CAPG.

### A3 : Broyage de végétaux :

- ⇒ 2025 : distinguer dans les déchèteries les apports en fonction de la localisation géographique et des quantités (en lien avec les syndicats de traitement)
- ⇒ 2025 : mener une réflexion avec les syndicats sur les solutions de broyage à domicile
- ⇒ 2025 : lancer les actions de promotion du broyage avec les espaces verts des communes en régie

### A4 et A5 : lutte contre gaspillage alimentaire et promotion du don alimentaire

- ⇒ 2025 : poursuite de l'accompagnement des communes notamment l'animation d'une démarche anti-gaspi sur la commune du Tignet
- ⇒ 2025 : organiser un évènement anti-gaspi
- ⇒ 2025 : maintenir les animations scolaires
- ⇒ 2025 : remobiliser les communes et proposer d'autres actions
- ⇒ 2025 -2026 : Formaliser un plan d'action pour travailler sur la précarité alimentaire en intégrant le don (dans le cadre du financement obtenu via le PAT)
- ⇒ Nota : La convention avec « les petits débrouillards » n'a pas été reconduite pour le moment

**A6 et A7 : tarification incitative et limite du service public**

- ⇒ Etude sur la tarification incitative reportée à 2026-2027
- ⇒ 2025 : poursuivre la mise en place de la redevance spéciale avec puçage des bacs
- ⇒ 2025-2026 : étudier les données recueillies grâce au puçage des bacs pour travailler sur les seuils

**A8 : démarche d'EIT – synergie interentreprise**

- ⇒ 2025 : poursuivre les animations au sein des entreprises et ZI (service développement économique)
- ⇒ 2025- 2026 : accompagnement du Bois de grasse à la démarche parc +

**A9 : Promotion du troc, de la réparation et du réemploi**

- ⇒ 2025 : accentuer la communication sur ce thème, pérenniser certaines actions (je donne mon électroménager) et en et enclencher d'autres
- ⇒ 2025 et suivantes : poursuivre les opérations « vide ton placard »
- ⇒ 2026 : travailler à la création d'un annuaire
- ⇒ 2026 : organiser une journée de la réparation ou du bricolage

**A10 : Soutenir des actions en lien avec la lutte contre les déchets en mer et en particulier contre les dépôts sauvages**

- ⇒ 2025 : continuer l'achat de caméras (10/an) et en doter els communes
- ⇒ 2025 : mesurer en lien avec les communes les impacts de la mise en place de ces caméras sur la diminution de dépôts sauvages
- ⇒ 2025 : travailler sur le plan d'action « zéro plastique »

**A11 : Structurer une commande publique responsable**

- ⇒ 2025 : lancer la politique de commande publique responsable avec le service de la commande publique

**A12 à A14 : Sensibilisation et communication**

- ⇒ 2025 et suivantes : travailler sur l'Eco-exemplarité au sein des services
- ⇒ 2025 et suivantes : accentuer la sensibilisation sur la démarche de prévention et aborder également d'autres thématiques que le compostage et le gaspillage alimentaire